



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 29 JUIN 2022

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2022-087 / 3-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 23 juin 2022, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 26 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, A. FAVIER, A. GAL, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, E. LAROCHE-JOUBERT, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : J-P. ALIBEU, F. BRABRI, F. DUFFOUR, N. FAYOLLE, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, L. RUELLO-MOGORE, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Absents : B. GATTAZ, N. JULLIARD.

Le secrétaire de séance désigné est M. GUICHERD-DELANNAZ.

OBJET : PATRIMOINE - FONCIER / ACQUISITIONS : Acquisition d'un bureau SIS au Madrigal à M. GATTAZ Bruno

Rapporteur : Martine CHASSON

EXPOSE : La commune de Voiron est propriétaire de nombreux locaux dans l'immeuble Le Madrigal, 44 Cours Becquart Castelbon à Voiron, sis sur la parcelle cadastrée AW 80. Elle a l'opportunité d'acquérir un bureau supplémentaire d'une surface de 57 m² au 2^{ème} étage de la copropriété. Il s'agit du lot 72 de la copropriété, complété des lots 25, 28 et 47 consistant en 3 places de stationnement affectés à ce bureau.

Un accord est intervenu avec M. GATTAZ Bruno, propriétaire, pour une acquisition par la commune au prix de 121 000 €, après avis du service des Domaines en date du 15/02/2022.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la commission Travaux, Environnement, Urbanisme, Qualité de la Vie en date du 16 juin 2022,

... / ...

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat du 15 février 2022,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les conditions de la présente acquisition d'un bureau et 3 places de stationnement au Madrigal, 44 Cours Becquart Castelbon à M. GATTAZ Bruno pour un montant de 121 000 €,
- D'autoriser Monsieur ALLARDIN Yves, 1^{er} Adjoint au Maire à signer les actes correspondants.

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **26 voix POUR - 7 ABSTENTIONS** (A. BELLEVILLE, A. FAVIER, B. HUET, M. MISTRE) - (J. VIAL, J-P. ALIBEU, E. LAROCHE-JOUBERT).

AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT